

**MAIRIE DE MONTMOREAU**
- 16190 -EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2024_11_83

Date de convocation du conseil : 31 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

Objet : Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet

Absents excusés :

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle.

Secrétaire de séance : Madame BLANDINEAU Annette

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE propose au conseil municipal de créer un emploi non permanent de contractuel à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités, pour exercer les fonctions d'agent administratif, en vertu du code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1, d'une durée hebdomadaire de 21 heures à compter du 12 novembre 2024, dans le cadre d'une surcharge de travail pour les agents des services administratifs,

Ainsi la collectivité s'engagera sur un contrat d'une durée de 3 mois renouvelable pour une durée maximale de 12 mois sur 18 mois avec une rémunération sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint administratif territorial, soit l'échelle C1.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel, relevant de la catégorie C de la filière administrative, au grade d'Adjoint Administratif pour une durée hebdomadaire de 21 H, conformément à l'article L.332-23-1 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois.

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois et au maximum de 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs, renouvellements inclus.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint administratif à l'indice majoré 366.

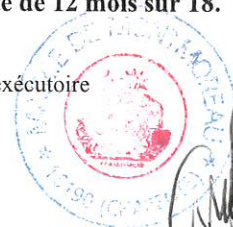
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un emploi de contractuel non permamnet, d'une durée de 12 mois sur 18, pour accroissement temporaire d'activité, au grade d'adjoint administratif contractuel à temps non complet (21/35ème), de catégorie C, pour exercer les fonctions d'agent administratif territorial polyvalent, à compter du 12 novembre 2024.

CHARGE Monsieur le Maire d'établir le contrat correspondant sur le fondement de l'article L.332-23-1 du Code général de la fonction publique, pour une durée de 3 mois renouvelables dans la limite de 12 mois sur 18.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 06/11/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 07/11/2024



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN